

## **APPEL A PROJETS INNOVANTS 2023-2024 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ**

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY ([caroline.mazy@chuliege.be](mailto:caroline.mazy@chuliege.be))

En 2023, la Fondation lance un appel à « Projets innovants » avec pour objectif **le soutien à des projets permettant d'améliorer la prise en charge, le suivi et le bien-être des patients** mais ne bénéficiant actuellement d'aucun financement par les pouvoirs publics et en particulier par l'INAMI.

En 2023, les moyens alloués le seront à un ou des projet(s) en **Oncologie**, pour un montant de **maximum 50.000€**.

La Commission d'évaluation, constituée d'experts du CHU de Liège et de l'ULiège et d'un expert invité extérieur choisi en raison de son expérience dans l'évaluation de projets analogues, décidera de l'importance du montant alloué au(x) projet(s) sélectionné(s).

### **CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :**

- **Etre attaché à un service du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège, comme chef de service, chef de clinique, chef de clinique adjoint, membre du personnel académique ou scientifique permanent, chercheur permanent du FNRS.**

- Pratiquer, au sens large du terme, une recherche clinique ou appliquée **à finalité médicale.**

#### **- Le dossier de candidature doit comprendre :**

- Le formulaire de candidature dûment complété
- Le projet détaillé (maximum 10 pages)
- Le curriculum vitae (maximum 3 pages) du promoteur responsable du projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- Le curriculum vitae (maximum 3 pages) des autres personnes impliquées dans le projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- S'il échet, une lettre de soutien du Chef de Service.

- **Le formulaire de candidature DOIT** être complété **en Français**. Le projet détaillé peut éventuellement être rédigé en anglais.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse [caroline.mazy@chuliege.be](mailto:caroline.mazy@chuliege.be) EN FORMAT PDF ( !!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) pour le mercredi 24 MAI 2023 MIDI au plus tard.** **ATTENTION** : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- La Commission d'évaluation se réserve le droit **d'auditionner certains candidats.**

Le subside sera officiellement **annoncé** lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée **à l'automne 2023**. Il sera **disponible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et ce pour une durée de 2 ans.**

### **Le porteur de projet s'engage par écrit :**

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche, la Lutte contre le cancer et les Projets innovants à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'ULiège.

### **EVALUATION**

- **Qualité du projet** (Intérêt scientifique, Caractère novateur, Approche méthodologique, Financement) (50%)

- **Qualité du promoteur responsable du projet (\*) et des autres personnes impliquées dans le projet** (CV, Publications scientifiques). (25%)

- **Pertinence du projet quant aux objectifs de la Fondation Léon Fredericq et du CHU de Liège** (25%)

(\*) **Le Promoteur responsable du projet** est la personne qui assurera effectivement la coordination et la mise en œuvre du projet au quotidien. Elle sera l'interlocuteur privilégié de la Commission d'évaluation. Elle sera responsable de la diffusion des avis de la Commission aux autres intervenants.